

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 20 mars deux mille quinze à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (adjoint), Aymeric BLAN, Maryline BRUNOT, David DUPREY, Régis HERVE, Guillaume JAGOREL, Thierry LONGUET, Yannick VIET,

ABSENT (excusé): Coraline GUIOT

M. Régis HERVE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit, ce qui est approuvé par les présents.

1. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Le Conseil décide de poursuivre en 2015 la politique de travaux, en particulier l'assainissement collectif, et d'amélioration du cadre de vie tout en limitant l'impact pour la population et en tenant compte de la conjoncture actuelle, malgré la diminution programmée des dotations communales.

Le Conseil vote à la majorité les taxes locales suivantes :

	2014		2015
• Taxe d'habitation :	10,69%	→	10,80 %
• Taxe foncière bâti	15,14 %	→	15,29 %
• Taxe foncière non bâti	38,51 %	→	38,91 %

Ces taxes restent les plus faibles des communes de la CC4V et au-delà.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- **ADMR**

Après délibération, une subvention de 330 € est votée à l'unanimité des présents

- **Jumelage**

283,65 € Vote à l'unanimité

- **LA GÂTINE**

Thierry LONGUET, président de l'association, quitte la séance.

Après délibération, une subvention de 1.500 € est votée à l'unanimité des présents.

Thierry LONGUET revient en séance

- **Syndicat d'initiative**

30 € Vote à l'unanimité

3. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-9 B-1 du code général des collectivités territoriales et servant de référence pour la détermination des taxes locales sur la publicité extérieure, s'élèvent en 2015 à 15,30 € dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants ;

La taxe locale sur la publicité extérieure est fixée à **15,30 €** le m².

Vote à l'unanimité

4. TARIFS COMMUNAUX

- **Location de salle**
 - 150 € pour les habitants
 - 200 € pour les associations extérieures à la commune (gratuit pour les associations de la commune)
 - Caution 152 €
 - Chauffage 45 €
 - Banc et tables 10 € (pour un ensemble d'une table et quatre bancs)

- **Tennis**
 - Adulte 65 €
 - Couple 95 €
 - Jeune (16 à 18 ans) 25 €
 - Enfants < 16 ans 15 €

- **Cimetière**
 - Trentenaire
 - Simple 200 €
 - Double 350 €
 - Cinquantenaire
 - Simple 400 €
 - Double 600 €

- **Columbarium**
 - Case (10 ans) 250 €
 - Plaque 70 €
 - Dispersion des cendres 60 €

- **Photocopies** 0,30 €

Les tarifs ci-dessus sont votés après délibération à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT : EMPRUNT COMPLEMENTAIRE

Le maire informe les membres du conseil

- qu'un avenant n°2 au marché initial de la Société STURNO pour les travaux d'assainissement collectif sur la commune d'un montant de 100.712 € H.T. est à financer
- que pour le marché initial un prêt a déjà été réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- Décide de demander auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un complément de prêt pour financer l'avenant n°2 du marché initial de la Société STURNO pour un montant de 100 712 €, dans les mêmes conditions que le prêt initial.
- Autorise le maire à signer les documents pour cette demande.

6. COMMISSIONS ET SYNDICATS

- SIDES

Vote des budgets

Le résultat de l'exercice 2014 permet de stabiliser le coût de l'eau.

- SIEPRO

Nouvelle réorganisation du SIEPRO

Vote des budgets

Une fusion avec le syndicat voisin du SIERO est toujours en réflexion, ce qui permettrait de conserver une bonne proximité tout en renforçant le syndicat.

- SIRP : Conseil d'Ecole

Le constat est fait par les participants que la réforme des rythmes scolaires n'atteint pas ses objectifs d'amélioration de la vie des enfants bien au contraire : les enfants sont nettement plus fatigués qu'avant ; les TAP n'ont pas de succès et coûtent chers !

7. QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil nomme David DUPREY comme représentant du conseil au sein du conseil d'administration de l'association communale La Gâtine en remplacement de Coraline GUIOT.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 10 avril 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.